ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraventions

Question écrite n° 51331

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes sur les amendes de circulation et de stationnement routier. La juridiction financière fait état de progrès dans la gestion de ces amendes. Elle relève une gestion plus efficiente et modernisée d'amendes plus nombreuses. Toutefois, la Cour souligne le caractère perfectible de la coordination des intervenants et le manque de contrôle des officier du ministère public. Elle estime que l'amélioration du système automatisé appelle une meilleure coordination des acteurs concernés et un engagement accru de la tutelle de l'État. Elle suggère par conséquent d'améliorer le dispositif et d'asseoir pleinement le rôle du délégué interministériel à la sécurité et à la circulation routière dans le pilotage interministériel de la gestion des amendes. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51331
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2014, page 1989
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)